

DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent : x soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ; x soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

- → Le VENDREDI 3 FEVRIER 2023 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 29 JANVIER 2023, y compris les matchs arrêtés
- → Le VENDREDI 10 FEVRIER 2023 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 5 FEVRIER 2023, y compris les matchs arrêtés
- → Le VENDREDI 17 FEVRIER 2023 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 12 FEVRIER 2023, y compris les matchs arrêtés
- → Le VENDREDI 24 FEVRIER 2023 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 19 FEVRIER 2023, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission : Bernard DEJARDIN.